

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-053

L'an deux mille vingt cinq
Le quatre novembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convocué le 28 octobre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Pierre BETEND, M. Lucas THABUIS, Mme Angélique LENOBLE, M. Johan CHEVRIER.

Absents : M. Laurent VALLIER.

Objet de la délibération : Domaine Nordique des Glières - Tarifs des secours

M. le Maire expose,

Il est rappelé au conseil municipal que les communes doivent se substituer aux victimes pour le paiement des secours auprès des administrations qui les gèrent, sur les pistes du domaine nordique des Glières. La commune refacture ensuite ces secours aux victimes.

La Commission Intercommunale de Sécurité sur les pistes du domaine skiable du Plateau des Glières, a adopté les tarifs suivants pour les secours, durant la saison d'hiver 2025/2026 comme suit :

FRONT DE NEIGE	80 €
PISTE	150 €
HORS PISTE	285 €

En cas de carence d'ambulance privée pour le transport au bas des pistes jusqu'à une structure médicale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, lors de son Conseil d'Administration et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, a décidé de facturer cette prise en charge au tarif en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés par la commission intercommunale de sécurité sur les pistes du domaine nordique des Glières, selon le barème ci-dessus, et du SDIS de la Haute-Savoie, pour les carences d'ambulance ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à signer

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.